

DÉLIBÉRATION n° 2023-03-08-09

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 02/03/2023	L'an deux mil vingt-trois le huit mars à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 19</i> <i>Votants : 26</i> <i>Ayant donné procuration : 7</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absent : 1</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, GATSCHINE Jean, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian.
OBJET : <i>Modification des horaires des Ateliers municipaux</i>	<i>Étaient représentés :</i> CONTET Jean-Pierre, VEDRINE Sandrine, LABOUREY Cloé, WETZEL Brigitte, MANIAS Marcel, ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie <i>Excusés :</i> CONTET Jean-Pierre a donné procuration à BUSSON Christine VEDRINE Sandrine a donné procuration à RADREAU Sophie LABOUREY Cloé a donné procuration à GATSCHINE Jean WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick MANIAS Marcel a donné procuration à MARTINO Jean-Luc ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine PLANÇON Aurélie a donné procuration à DURY Bernard <i>Absent :</i> REBOUH Mehdi
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 26</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Agnès TRAVERSIER est nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-18 et L-2121-29,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité donné par le Comité Technique lors de sa séance du 06 décembre 2022,

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que les horaires de travail actuels des ateliers municipaux sont les suivants :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 12h45 à 15h15

Pour une meilleure adéquation entre les horaires de fonctionnement des ateliers municipaux et les horaires de fonctionnement des autres services et pour faciliter les interventions nécessitant l'utilisation de matériel motorisé bruyant lors des prises de poste, Mme la Maire propose, après concertation avec les agents concernés, de modifier les horaires de la manière suivante :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 12h45 à 15h45

Ces nouveaux horaires entreraient en vigueur dès le lundi 13 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention** accepte la proposition des nouveaux horaires ci-dessus.

Fait à Bavans, le 08/03/2023

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le



ID : 025-212500482-20230308-DELIB2023030809-DE

Délibération certifiée exécutoire

Publiée sur papier le : 14/03/2023

Publiée sur site internet le : 14/03/2023

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.